Rapport d'Activités
PolyGônes

2023

Table des matières

1. Présentation du service 4
2. 2023 dans les grandes lignes 6
2.1. Faits marquants 6
2.2. Ressources Humaines 7
2.3. Evaluation / démarche qualité 8
3. Le public accompagné 9
3.1. Les nuitées 9
3.2. Typologie des personnes accompagnées en 2021 10
3.2.1. Sexe / âge (cumul sur l'année) 10
3.2.2. Composition et caractéristiques des ménages accueillis 11
3.2.3. Nationalité des personnes accompagnées 12
3.2.4. Situation administrative des personnes accompagnées entrant dans le dispositif 13
3.2.5. Ressources des personnes accompagnées en 2020 13
4. L'accompagnement 14
4.1. Organisation de l'équipe et modalités d'accompagnement 14
4.1.1. Organisation générale 14
4.1.2. Focus sur l'accompagnement Hors les murs 14
4.1.3. Une équipe qui adapte l'accompagnement santé face au contexte RH 15
4.1.4. Outils de la loi 2002.2 et leur mise en œuvre 16
4.2. Les entrées 16
4.2.1. Orientations des entrées effectuées 17
4.3. L'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle 17
4.3.1. Typologie du public 18
4.3.1.1. Age / sexe des bénéficiaires orientés vers la conseillère en insertion socio-professionnelle 18
4.3.1.2. Niveau de formation initiale des personnes orientées 19
4.3.2. Remobilisation vers l'emploi 20
4.3.2.1. Orientation professionnelle 20
4.3.2.2. Mesures et étapes sur les personnes orientées 20
4.3.2.3. Mesures d'insertion professionnelle sur la totalité des personnes accompagnées en 2023 21
4.4. Actions collectives 23
4.5. Les sorties 24
4.5.1. Les points de blocage en vue d'une sortie (personnes adultes présentes au 31/12/23) 24

4.5.2. Les orientations des personnes sorties 25
4.5.2.1. Les sorties vers du logement adapté..... 26
4.6. Evolution de la durée de séjour des personnes prises en charge sortant du dispositif 27
4.6.1. Durée de séjour des personnes présentes au 31/12/2023 27
4.6.2. Durée de séjour des personnes sorties en 2023 28
5. Partenaires spécifiques et financiers..... 29
6. Conclusion et perspectives 32

1. Présentation du service

Etablissement	POLYGONES
Adresse	273 rue du 04 août 1789 69100 VILLEURBANNE
Nom de l'organisme gestionnaire	ALYNEA
Statut de l'organisme gestionnaire	Association loi 1901
Téléphone	06.32.81.08.90
Fax	
Email	v.trembly@alynea.org
Nom du directeur.trice – Général	Pascal Isoard-Thomas
Pôle de rattachement	Pôle accompagnement et hébergement diffus
Nom du directeur.trice de pôle	Sophie HINSCHBERGER
Nom du chef.fe	Véronique TREMBLY
N° finess	69 004 436 7
Type d'établissement	CHRS
Convention collective	Nexem
Date de création de la structure	01/01/2016

Offrir la possibilité à des personnes à la rue, fragilisées par un parcours d'errance, en situation de précarité sociale et de santé d'être accompagnées dans le cadre d'un hébergement en appartement autonome. L'équipe pluridisciplinaire mène un accompagnement en multi référence qui se veut aussi bien individuel que collectif.

Chiffres clefs	
Capacité d'accueil	CHRS : 20 places en insertion 16 appartements (studio à T2) 2 modules dans le cadre du partenariat avec la villa d'Hestia ZERO RETOUR A LA RUE (0RAR) en fin de mise en œuvre : 0 10 000 LOGEMENTS ACCOMPAGNES (DMLA) en fin de mise en œuvre : 0
Typologie d'accueil	Diffus
Public cible	Isolé (hommes ou femmes) ou couple sans enfants en situation d'errance/Précarité sociale et de santé
Orientation	MVS
Nbre de personnes accompagnées en 2023	CHRS : 25

Chiffres clefs	
	AVAL CHRS : 3 (pour des personnes sorties de chrs en 2023) 0RAR : 2 DMLA : 4 AVAL DMLA : 3 (dont 2 depuis 2022 et 1 depuis 2023) IML LDA : 4 (dont 2 ayant démarré en 2022) Total : 35 personnes différentes
Nbre d'admission	CHRS : 12 0RAR : 0 DMLA : 0 IML LDA : 2
Nbre de sorties – et motif.	CHRS : 8 personnes : - 2 glissements de baux (LDA) - 2 sorties en logement (ACIA) - 1 sortie ACIA en pension de famille - 1 réorientation - 2 passages sous statut IML 0RAR : 0 DMLA : 3 personnes - 2 glissements de baux - 1 décès IML LDA : 1 personne -1 glissement de bail
Taux d'occupation	CHRS : 79 % 0RAR : NC DMLA : NC
Nbre de personnes accompagnées par 1 CIP	
Financeurs	CHRS : DDETS/ARS DMLA : DDETS
Durée moyenne de séjour au 31.12.2023 (des personnes présente au 31/12/23)	CHRS : 15 mois 0RAR : 32 mois DMLA : 31 mois IML LDA : 9 mois
Durée moyenne de séjour des personnes sorties en 2023	CHRS : 31 mois 0RAR : NC DMLA : 21 mois IML LDA : 11 mois
Nbre d'ETP au 31.12.2023 (CHRS CPOM)	3.75

2. 2023 dans les grandes lignes

Taux d'occupation :

CHRS : 79%

Nombre de personnes accompagnées :

CHRS : 25 personnes / IML LDA : 4 / AVAL CHRS : 3 personnes / 0RAR : 2 personnes / DMLA : 4 personnes / AVAL DMLA : 3 personnes.

Nombre d'entrées dans les dispositifs :

CHRS : 12 personnes (dont 7 dans le cadre du LDA) / 0RAR : 0 (en lien avec l'arrêt du financement du projet par la Métropole de Lyon) / DMLA : 0 (en lien avec l'arrêt du financement FNAVDL[1]) / Notons le passage en IML LDA de 2 personnes initialement entrées en CHRS (projet LDA).

Nombre de sorties :

CHRS : 8 personnes (comprenant les deux passages en IML) dont 5 en logement autonome
0RAR : aucune
DMLA : 3 dont 2 glissements de baux
IML LDA : 1 glissement de bail

Durée moyenne de séjour au 31/12/2023 des personnes sorties :

CHRS : 31 mois
ORAR : Pas de sortie
DMLA : 21 mois
IML LDA : 11 mois (1 seule personne)

Nombre de personnes présentes au 31/12/2023 (Séjours) :

CHRS : 17
0RAR : 2
DMLA : 1
IML LDA : 3

2.1. Faits marquants

- En 2023, notons tout d'abord les mouvements sur le plan RH. Après l'absence en 2022 et le départ d'une des deux intervenantes sociales en poste depuis plusieurs années, nous avons pu accueillir au printemps une nouvelle collègue dans le cadre d'une mobilité interne. Son arrivée a permis de relancer le recrutement sur le poste

[1] Fonds national d'accompagnement vers et dans le logement (financement DDETS)

infirmier, les conditions étant réunies pour envisager son accueil. En septembre, le service accueillait un nouveau collègue mais sa présence n'ira pas au-delà de la période d'essai. A la suite de son départ, nous avons fait le choix de nous concentrer sur la fin d'année à une réflexion sur les attendus quant à ce poste, avons ainsi actualisé la fiche de poste et l'offre d'emploi.
Le poste infirmier a donc été inoccupé sur presque l'ensemble de l'année 2023. L'équipe a donc dû s'adapter à cette situation tout en continuant à faire exister la part santé dans l'accompagnement en attendant l'arrivée d'un nouveau professionnel.

- Nous constatons en 2023 l'orientation par la MVS d'un public présentant des diagnostics de plus en plus anciens (de 3 à 6 ans d'ancienneté). Ce constat reflète la difficulté à trouver des solutions d'hébergement en diffus pour le public isolé en précarité sortant d'un parcours de rue et cumulant problématiques sociales, troubles de santé psychiques et addictions. L'accès à un hébergement en logement diffus représente souvent « un pari » aussi bien pour l'équipe que pour les personnes, parfois après plusieurs essais par ailleurs ou tout simplement parce que la vie en logement ne leur avait jusque-là, jamais été permise.

- La tension sur le marché du logement social sur la Métropole de Lyon n'est pas nouvelle notamment pour les petites superficies. EMH dans le cadre du GIE essaie de répondre au mieux à notre demande mais pour 2023, sur la deuxième partie de l'année, cela n'a pas été au même rythme des baux qui glissaient ou des passages en IML réalisés et qui nécessitaient un remplacement sur le parc. A cela se rajoute, l'absence d'engagement d'autres bailleurs dans ce projet et l'inflation du côté des loyers et des fluides qui rend certaines offres de logement inaccessibles à nos publics pour la plupart bénéficiaires des minimas sociaux. Cette difficulté accrue de captation de logement pour répondre au projet LDA et au volume de logement nécessaire dans le cadre du CHRS impacte la capacité du service à accueillir le public et mettre en œuvre son projet dont la pertinence n'est pourtant plus à justifier.

- Malgré ce dernier constat, les logements captés sur la fin d'année 2022 et premier semestre 2023 ainsi que des sorties en ACIA de personnes hébergées sur le parc hors LDA ont permis d'admettre 12 personnes sur le service ; ce qui est très satisfaisant au regard de l'effectif de l'équipe dont l'engagement dans ses missions est à souligner.

2.2. Ressources Humaines

Fonctions	Effectif au 31/12/2023	En ETP inscrit au CPOM / CPOF
CHRS		
Chef de service	1	0.50
Infirmier	0	1
Médecin	0	0.20
Intervenantes sociales	2	1.75

CISP	1	0.10
Assistante administrative	1	0.20
Total CPOM CHRS	5	3.75
0RAR et DMLA		
Chef de service	1	0.2
Intervenante sociale	1	0.1
Référent hébergement	1	0.1
Total hors CHRS	3	0,4
IML		
Chef de service	1	0.1
Intervenante sociale	2	0.25
Total IML	3	0.35

Le recrutement sur le poste de médecin n'a jamais pu être réalisé. Depuis, la priorité ayant été donné au recrutement sur le poste infirmier, le maintien pour PolyGônes de la ligne budgétaire concernant le médecin doit être questionnée.

Concernant le poste infirmier, à la suite du travail décrit plus haut, son recrutement a été relancé en fin d'année 2023.

Comme déjà énoncé l'an passé, le service a toujours le souhait de se développer et par conséquence d'agrandir son équipe, ce qui a n'a pas pu jusque-là être possible. Nous reviendrons plus loin sur le travail mené dans le cadre du CPOM et qui a donné lieu à la formalisation de deux fiches actions comprenant notamment les moyens humains envisagés.

2.3. Evaluation / démarche qualité

Fin 2023, l'équipe démarrait la première étape de réflexion dans le cadre de la réécriture du projet de service. Ce travail est également encadré par l'ENSEIS. Après une première étape de relecture et de mise à distance du projet en cours (2019-2024), l'équipe va devoir se pencher sur les grands axes de ce que sera le projet de PolyGônes pour 2025-2030. Pour cela, il a été plus pertinent de décaler le calendrier prévu initialement avec l'ENSEIS et de relancer la démarche une fois le poste infirmier occupé dès que possible en 2024.

Le travail mené au sein d'Alynea dans le cadre de la renégociation du CPOM a permis de formaliser certaines orientations souhaitées pour le développement du service. Elles ont donné lieu à l'écriture de deux fiches actions portées par Alynea devant la DDETS :

- L'une porte sur la nécessité de pouvoir dégager plus de temps à l'équipe pour accompagner les personnes sur les questions liées à leur quotidien, l'habiter, le « faire avec les personnes ». Pour cela, l'équipe s'est projetée sur un poste complémentaire. Cette demande s'appuie sur le fait que le service accueille un public de plus en plus désocialisé nécessitant un étayage éducatif renforcé sur le plan du quotidien. Il peut

s'agir de temps pour des accompagnements à faire les courses, la préparation commune d'un repas, l'aide à l'entretien du logement…des temps à inscrire de manière régulière dans l'accompagnement des personnes et qui peut mobiliser l'équipe sur des demi-journées

- L'autre fiche porte sur l'intérêt de développer et valoriser au travers un financement, des places « hors les murs », en amont d'une entrée en logement et à la sortie afin de pouvoir proposer un accompagnement au plus près des besoins des personnes. Le service observe que la MVS a parmi ses publics des personnes en situation d'errance avec de multiples problématiques ne relevant pas de places d'hébergement classique et dont un accès en logement ne peut pas s'envisager dans un étayage en amont. Un accompagnement renforcé en amont permettrait d'affiner les besoins, de co-construire le projet logement d'un logement choisi, d'en préparer l'accès ou bien d'orienter vers le dispositif le plus adapté (CHRS, PDF…). L'expérience de PolyGônes dans le cadre du FNAVDL a permis de d'affirmer la pertinence et l'impact positif de ce type d'accompagnement. Dans le cadre de la sortie du dispositif, il est parfois nécessaire de sécuriser la fin d'accompagnement, d'envisager la séparation avec le service plus « en douceur », prendre un temps plus long dans les passages de relais ou tout simplement quand le maintien d'un lien est essentiel pour la personne afin d'éviter les ruptures. Dans ces cas de figure, l'accompagnement aval prend toute sa place.

3. Le public accompagné

PolyGônes s'adresse à des personnes majeures en situation d'exclusion sociale sans hébergement stable et pouvant être marquées par un parcours d'errance (résidentielle, sociale, médicale, psychique). Ce de parcours, il en découle des problématiques de santé (somatiques, psychiques, addictives) diagnostiquées ou non. Les personnes doivent être isolées ou en couple et avoir des droits ouverts ou ouvrables.

L'accès à un logement individuel représente pour ces personnes un moyen de retrouver une situation stable allant de l'administratif à la santé.

Comme souligné dans les faits marquants de 2023, le service a fait l'objet d'orientations de personnes présentant des diagnostics MVS de plus en plus anciens et dont les problématiques nécessitent un accompagnement très soutenu notamment sur le plan du quotidien, de la mise à jour et ouverture de droits administratifs (CNI, ressources…), de la santé…

3.1. Les nuitées

	CHRS		
Capacité (nombre de places)	2021	2022	2023
Nombre de nuitées réalisables	6570	7060	7300
Nombre de nuitées réalisées	6170	7127	5758
Taux d'occupation	94 %	101 %	79 %

La baisse du taux d'occupation est liée aux problématiques de captation de logement sur le CHRS. En effet, en 2023, entre les passages en IML qui ont conduit à la sortie des logements concernés du parc CHRS et les glissements de baux, les remplacements n'ont pas été à la hauteur de ces mouvements. A cela, se rajoute un logement privé repris par son propriétaire. Le service met tout en œuvre pour trouver des biens adaptés afin de répondre aux besoins du public en privilégiant la captation dans le cadre du projet LDA.

	NUITEES AUTRES DISPOSITIFS			AVAL	
	ORAR	DMLA	IML LDA	CHRS	DMLA
Nombre de nuitées réalisées	730	820	1014	219	588
Nombre de personnes	2	4	4	3	3

Les dispositifs ORAR et FNAVDL n'ayant pas été reconduits, un taux d'occupation rapporté à une capacité d'accueil n'est plus de rigueur. Cependant, l'activité se traduit par un nombre de nuitées sur ces dispositifs au profit des personnes encore accompagnées.

Également, depuis 2022, le service a la possibilité d'activer des mesures IML ; en 2023, 4 personnes, après une période d'occupation du logement dans le cadre du CHRS glissant (projet LDA) sont passées en IML, étape préparatoire au glissement du bail à leur profit.

Enfin, même si PolyGônes ne bénéficie d'aucun financement pour l'accompagnement mené en aval que ce soit en sortie de CHRS et à la suite d'un glissement de bain, il est important de souligner, le travail que représente ces accompagnements. Les 6 personnes accompagnées en aval en 2023 représentent plus de 800 journées.

3.2. Typologie des personnes accompagnées en 2021

3.2.1. Sexe / âge (cumul sur l'année)

	CHRS 25 / IML LDA 2				0RAR 2				DMLA (hébergement et aval) : 6			
Nombre de personnes (cumul sur l'année)	Sexe				Sexe				Sexe			
Tranche d'âge	Féminin	Masculin	Total	%	Féminin	Masculin	Total	%	Féminin	Masculin	Total	%
- 3 ans			0									
3 à 17 ans			0									
18 à 24 ans						1	1	50 %				
25 à 59 ans	3	21	24	88.9 %	1		1	50 %		5	5	83.3 %
+ 60 ans	2	1	3	11.1 %					1		1	16.7 %
Total	5	22	27	100	1	1	2	100	1	5	6	100
%	18.5 %	81.5 %	100		50	50	100		16.7 %	83.3 %	100	

Le public reste très majoritairement masculin (80%). La moyenne d'âge est de 46 ans, en augmentation de 4 ans par rapport à l'an passé. Le public accueilli dans le cadre du ORAR avait précédemment fait baisser la moyenne d'âge depuis 2021. Cette moyenne remonte depuis l'arrêt de ce dispositif. Par ailleurs, le CHRS a accueilli en 2023 3 personnes âgées de plus de 60 ans montrant un besoin pour les publics vieillissants d'accéder à du logement en diffus.

3.2.2. Composition et caractéristiques des ménages accueillis

Composition	CHRS / IML LDA			0RAR			DMLA Hébergement et aval		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Femme isolée	3	3	2	4	2	1	4	2	1
Homme isolé	13	15	19	3	3	1	11	9	5
Couple sans enfants	5	3	3						
Famille monoparentale									
Couple avec enfants, famille									
Groupe familial									
Groupe d'adultes									
NB TOTAL de ménages	21	21	24	7	5	2	15	11	6
%									

Mise en valeur des tendances et micro-tendances.

Caractéristiques	2022	2023
Femme victime de violence	1	
Personnes présentant des addictions avec une prise en charge médico-sociale adaptée	24	19
Personnes placées sous-main de justice	3	3
Personnes présentant des troubles psychiques	21	28
Personnes victimes de violences	3	4
Jeunes Majeurs (18-25)	3	1
Personnes en situation de grande marginalité	19	20
Personnes sortant d'incarcération	3	3
Personnes en situation de handicap (MDPH acquis ou en cours de demande)	19	19
NB TOTAL de ménages	37	35
%		

La part des personnes présentant des troubles psychiques est passée de 57 % à 80 % en 2023 sachant que la moitié d'entre elles sont également concernées par les addictions (pathologies duelles). La part des personnes en situation de handicap continue à progresser passant de 50 à 55 % du public accueilli ainsi que la part des personnes en situation de grande marginalité connaissant la même progression.

3.2.3. Nationalité des personnes accompagnées

	CHRS / IML LDA			0RAR			DMLA Hébergement et aval		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Française	22	21	24				9	6	4
UE	2	2					1	1	
Hors UE	2	1	3	7	5	2	5	4	2
Total	26	24	27	7	5	2	15	11	6
%									

3.2.4. Situation administrative des personnes accompagnées entrant dans le dispositif

	CHRS / IML LDA			0RAR			DMLA Hébergement et aval		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
CNI	22	21	24				9	6	4
Titre séjour	1	1	3				5	4	2
Titre européen	2	2					1	1	
Droits incomplets				5	2				
Déboutés					2	2			
Sous procédure	1			2	1				
Total	26	24	27	7	5	2	15	11	6
%									

Les problématiques liées au statut administratif des personnes accueillies à PolyGônes sont très minoritaires et ne concernent que les deux personnes restantes du projet ORAR.

3.2.5. Ressources des personnes accompagnées en 2020

	CHRS / IML LDA			0RAR			DMLA Hébergement et aval		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Sans ressources	2	1	2	7	4	2			
Prestations sociales uniquement	22	20	21		1		9	8	4
Activité Salariée + prestations		1	1				3		1
Activité salariée seule	2	2	1				1	2	
Autre			2				2	1	1
Total	26	24	27	7	5	2	15	11	6
%									

La part des personnes bénéficiaires de prestations sociales continue à progresser passant de 72% à 77% de l'ensemble des personnes accompagnées.

4. L'accompagnement

4.1. Organisation de l'équipe et modalités d'accompagnement

4.1.1. Organisation générale

L'équipe fonctionne en multi-référence, ce qui permet une continuité dans l'accompagnement et une prise en charge globale des personnes hébergées. Les rendez-vous ont lieu au service, au domicile ou à l'extérieur selon les objectifs. Ils sont la plupart du temps effectués par un binôme qui est constitué en fonction des besoins et objectifs des rendez-vous (AS/IS, AS/IDE, IDE/IS).

Notre accompagnement s'inscrit dans une démarche qui s'inspire du rétablissement. A ce titre, nous partons des souhaits et besoins des personnes accompagnées pour les aider à se réapproprier leur parcours de vie et leurs projets. Nous nous positionnons en soutien dans le travail de réalisation de ces projets, en essayant d'interférer le moins possible dans leurs décisions et d'être dans une posture de non-jugement de leurs choix. Notre travail consiste à favoriser leur autonomie au quotidien en gardant toujours à l'esprit que notre accompagnement est temporaire et que les personnes doivent s'appuyer sur leurs propres ressources et le droit commun.

Lorsque la personne quitte le dispositif, nous lui proposons de rester en soutien si elle le souhaite le temps qu'elle s'approprie de nouveaux repères. La durée de cet accompagnement « aval » peut aller de trois à six mois.

4.1.2. Focus sur l'accompagnement Hors les murs

L'accompagnement proposé par le service PolyGônes se veut souple, adapté à chaque situation, au plus près des besoins exprimés par les personnes et/ou repérés par l'équipe, et modulable au fil du temps. Lorsque l'hébergement par le service prend fin (glissement du bail, accès à un logement de droit commun via les ACIA, ou à toute autre forme d'hébergement/logement), nous offrons la possibilité aux personnes de maintenir un accompagnement par le service. Cette demande peut émaner des personnes elles-mêmes, ou être proposée par l'équipe.

En 2023, 6 personnes ont bénéficié de cet accompagnement en aval de l'hébergement.

Cet accompagnement est formalisé par un contrat d'accompagnement, signé entre le service et la personne anciennement hébergée. Il peut être de courte durée, le temps de passer le relai à un service de droit commun (service social de la Métropole, CMP, SAVS, SAMSAH…), ou sur du moyen/long terme pour des personnes pour qui le droit commun n'est pas adapté (fonctionnement trop rigide, moins de disponibilité des professionnels), ou par manque de place (par exemple, les délais d'accès à un accompagnement type SAVS sont très longs). Les personnes accompagnées dans ce cadre ont accès aux mêmes services

que les personnes hébergées, à savoir tant un accompagnement médico-social individuel, un accompagnement à l'emploi, et un accès aux temps collectifs proposés.

Nous avons également été confronté à des difficultés pour réaliser des transferts de CMP sur les nouveaux secteurs d'habitation des personnes. En effet, les nouvelles règles de sectorisation ont mis du temps à être appliquées, et les CMP ont continué à considérer les hébergements en sous-location comme temporaires, et à attendre que les baux aient glissé pour acter des transferts, qui mettent ensuite plusieurs mois à être effectifs. Ceci nous amenant à devoir maintenir des accompagnements en aval afin de pouvoir accompagner les changements parfois délicats de secteurs de soin.

Ce maintien de l'accompagnement répond à un réel besoin, et nous souhaiterions pouvoir le proposer à chaque personne à la fin de son hébergement par le service. Cela n'est possible au vu de la charge de travail supplémentaire que ça représente, puisque nous n'avons pas obtenu de financement pour ces places dites « CHRS Hors-les-murs ».

Lorsque les personnes quittent le dispositif PolyGônes, il serait également intéressant, voire primordial, de pourvoir indiquer aux personnes que le service leur sera toujours accessible, sans limitation de durée, s'ils ont besoin de nous solliciter, sans pour autant formaliser un accompagnement. Il peut s'agir d'un appel pour donner des nouvelles, d'un passage lors d'une permanence pour boire un café, obtenir un renseignement, faire une démarche, remplir un papier, avoir accès à un ordinateur… Cela ne se substituera pas à un relai d'accompagnement par le droit commun, mais peut se révéler complémentaire.

4.1.3. Une équipe qui adapte l'accompagnement santé face au contexte RH

La légère baisse de l'activité globale du service est liée aux quelques situations en moins accompagnées sur l'ensemble de l'année (-5) et à la présence d'une équipe réduite sur pratiquement l'ensemble de l'année au regard de l'absence sur le poste infirmier. Pour autant, la part de l'accompagnement sur la thématique santé reste stable représentant toujours environ 40% de l'ensemble de l'action du service. L'analyse à en dégager comprend une double dimension :

En premier lieu, elle reflète le souci de l'équipe étant donné ses missions et dans l'attente d'un nouveau collègue, à continuer à faire exister la part santé dans l'accompagnement (augmentation de cette thématique dans les RDV de suivi passant de 44 à 54 %) malgré des marges d'actions plus limitées en 2023 notamment pour orienter vers des professionnels de santé et assurer la coordination et le lien auprès des partenaires. La collaboration avec des équipes mobiles santé précarité ont permis d'apporter provisoirement une réponse adaptée à certaines situations.

En second lieu, elle reflète également l'évolution du côté du profil des situations orientées sur le service et d'autant plus en 2023. Nous avons souligné dans les faits marquants une évolution parmi le public orientée présentant des problématiques de santé importantes et

non traitées (santé mentale /addictions multiples et dégradation sur le plan somatique) aggravées par les années passées à la rue.

Les personnes arrivent peu encline à prendre soin de leur santé ; cependant, la santé est partout : dans les troubles du lien liés aux addictions et troubles de santé mentale (équipe, voisinage), dans les risques encourus au quotidien par les personnes au regard de leurs addictions, dans les comportements débordants pouvant les re conduire en prison ou perdre leur hébergement…De fait, tous ces troubles et évènements associés s'affichent au quotidien et s'invitent dans l'accompagnement.

4.1.4. Outils de la loi 2002.2 et leur mise en œuvre

Le contexte d'équipe sur le deuxième semestre 2022 nous avait contraint à repousser la formation PPI encadrée par l'ENSEIS. En 2023, même si bousculée dans sa mise en œuvre au regard des mouvements sur le poste infirmier, la formation a pu être réalisée. Elle a permis de revisiter les outils d'accompagnement en place, du contrat de séjour jusqu'à la sortie, décider en équipe de ce qui était à conserver, à ajuster, ou supprimer ; cette formation avait aussi pour objet d'envisager le PPI comme faisant partie intégrante du processus d'accompagnement, ce qui a nécessité de réfléchir à la forme écrite qu'il devait prendre. Nous avons donc « tâtonné » en équipe. Les semaines d'intervalle entre deux journées de formation ont permis de mette à l'épreuve un premier format de PPI pour nous rendre compte qu'il n'était pas adapté à notre public. Le format a été revu et notre réflexion a permis d'aboutir à un document qui au jour de l'écriture de ce rapport est en cours de « mise à l'épreuve » dans le quotidien de l'activité de l'équipe. Des réajustements seront donc possibles au fur et à mesure des mois.

4.2. Les entrées

Motif principal d'orientation

	CHRS			0RAR			DMLA		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Expulsion locative	1						1		
Séparation / Divorce / Rupture familiale									
Fin d'hébergement (tiers)	2	1	1	1			3		
Squat / Hébergement insalubre		1	1						
Maladie									
Errance / désocialisation / sortie de la rue	3	2	6				11		
Fin de prise en charge au titre de la demande d'asile									
Fin de prise en charge urgence									

	CHRS			0RAR			DMLA		
Sortie de plan froid									
Violences conjugales									
Demandeurs d'asile en cours de procédure									
En recherche d'emploi									
Logement insalubre habitable									
Sortie d'établissement spécialisé	1	1	4	5					
Autre	2	1		1					
NSP									
Total	9	6	12	7	0	0	15	0	0

4.2.1. Orientations des entrées effectuées

	CHRS			0RAR		DMLA	
	2021	2022	2023	2021	2022	2021	2022
SIAO	8	6	11	2		15	
Samu social 69							
Hors SIAO	1		1	5			
Total	9	6	12	7	0	15	0

En 2023, notons une orientation hors SIAO correspondant au partenariat en place depuis 2017 entre PolyGônes et la villa d'Hestia. Cette orientation vers l'un des deux chalets implantés sur le terrain de l'ORSAC à proximité d'Hestia, a été l'occasion aux équipes de réfléchir aux évolutions souhaitées dans le cadre de cette collaboration. Ainsi, les éléments de la convention de partenariat ont été actualisés prenant en compte dans ses modalités l'objectif du projet : *« De façon à éviter une mise à la rue des personnes à l'issue de leur passage ou au contraire, pour prévenir des prolongations de durées de séjour, l'ORSAC et ALYNEA souhaitent développer des lieux d'accueil satellitaires de la Villa d'Hestia, sous forme d'habitat modulaire mis en place par Est Métropole Habitat. ».*

4.3. L'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle

4.3.1. Typologie du public

4.3.1.1. Age / sexe des bénéficiaires orientés vers la conseillère en insertion socio-professionnelle

Femme	Homme	Total
3	5	8

En 2023, 8 personnes ont été accompagnées dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. Il s'agissait d'hommes et de femmes, seuls ou en couple, ayant connu pour certains une longue période de précarité et d'exclusion. Ces personnes présentent des fragilités multiples : addictions, problématiques de santé physiques ou psychiques, absence de droits ou de titres de séjour, situations de handicap, etc.

Pour réaliser ce travail, la conseillère en insertion sociale et professionnelle a maintenu un contact régulier avec l'équipe de Polygones, Les échanges se faisaient par mail ou par téléphone, selon le degré d'urgence. Un point téléphonique mensuel était prévu, ainsi qu'une réunion d'équipe trimestrielle également.

Nombre de personnes (cumul sur l'année)	Sexe			
Tranche d'âge	Féminin	Masculin	Total	%
< 25 ans		1		
26 /35 ans				
36 / 45 ans		7		
46 / 55 ans				
> 55 ans				
Total		8	8	
%				

Nous observons que la majorité des personnes (75%) ont entre 36 et 45 ans, tandis que les autres tranches d'âge sont peu ou pas représentées.

Situation administrative	
Récépissé sans autorisation de travail	0
Récépissé avec travail autorisé	0
Situation droit incomplet/ pas de récépissé	2
Nationalité Français	6
Union Européenne	0
Titre de séjour	0

Nous observons que la majorité des personnes (75%) sont de nationalité française, tandis que les autres sont en situation de droit incomplet ou sans récépissé. Aucune personne n'a de récépissé ou de titre de séjour.

4.3.1.2. Niveau de formation initiale des personnes orientées

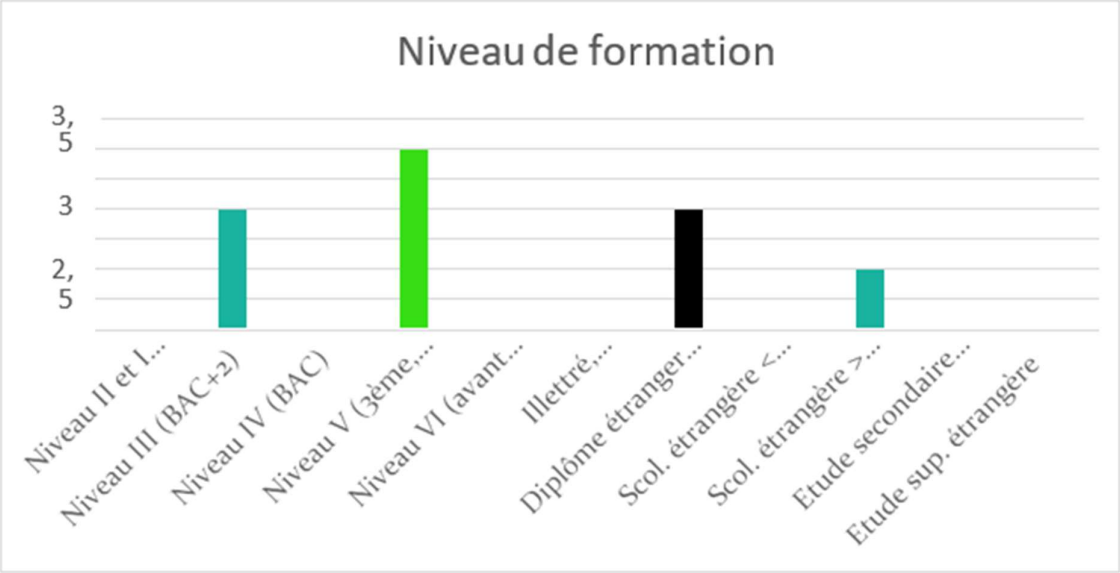

Au niveau de la formation, nous observons que la moitié des personnes (50%) ont un niveau V (3ème, CAP, BEP). Tandis que d'autre ont soit, un niveau III (BAC+2) ; soit, un diplôme étranger non reconnu en France ; soit, une scolarité étrangère supérieure à 10 ans. Ainsi, il est essentiel pour moi de prendre en compte ces divers niveaux de formation dans l'accompagnement. J'adapte mes actions en fonction des parcours individuels, car cette diversité constitue la richesse de notre travail. Elle nous permet d'explorer différentes pistes pour favoriser l'insertion professionnelle.

<u>Situation face à la santé</u>

Santé	
RQTH	3
AAH	3
En cours	1

Petit rappel : il est possible d'obtenir la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) sans bénéficier de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH). Cependant, lorsque l'AAH est perçue, la RQTH est automatiquement accordée.

Dans le cas des hébergés de Pôlygones, les 3 personnes ont à la fois la RQTH et l'AAH. Une personne élabore actuellement son dossier auprès de la Maison Départementale des

Personnes Handicapées (MDPH) il est représenté par le statut « en cours ». Les personnes bénéficiant de la RQTH auront la possibilité d'être orientées vers un milieu protégé.

Les quatre autres personnes ne sont pas directement concernées par la demande de RQTH et AAH. Cependant, il est important de noter que la situation peut évoluer au cours de l'accompagnement.

4.3.2. Remobilisation vers l'emploi

4.3.2.1. Orientation professionnelle

Orientation Professionnelle	
Milieu ordinaire	6
Milieu protégé (ESAT « Établissement et Service d'Aide par le Travail et ACI « Ateliers et chantier d'insertion »)	2

En ce qui concerne l'orientation professionnelle, parmi les dossiers en cours, une personne nécessite une orientation vers un milieu protégé. Pour faciliter cette orientation, j'organise des visites auprès de structures adaptées, telles que les Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT). L'objectif est de m'assurer que la personne ne soit pas mise en difficulté dans ce contexte.

4.3.2.2. Mesures et étapes sur les personnes orientées

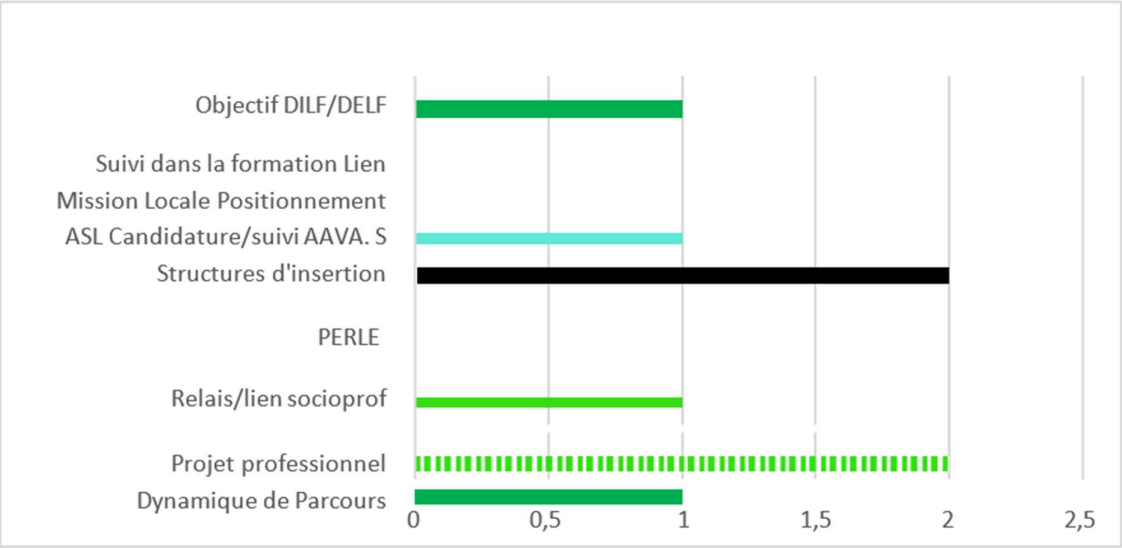

Nous constatons qu'une personne se prépare pour le diplôme DILF/DELF. Ensuite, une autre personne est intégrée à l'AAVA restauration BAKLAAVA. De plus, deux personnes sont positionnées dans des chantiers d'insertion, à savoir REED GEIM et Terre de Milpa. Une personne a également été orientée vers un lien socioprofessionnel : Jobcoach de LAHSO.

Par ailleurs, deux hébergés travaillent activement sur leur projet professionnel : l'un en intégration au sein de l'ACI Médyalis, et l'autre en recherche d'emploi dans le domaine de la vente. Enfin, une personne requiert un parcours de remobilisation et de redynamisation. L'objectif est que cette personne participe à un entretien et s'investisse activement dans les démarches d'insertion socioprofessionnelle.

4.3.2.3. Mesures d'insertion professionnelle sur la totalité des personnes accompagnées en 2023

Emploi	
CDDI Intérim	0
CUI	0
CDD droit commun	0
CDDI - Insertion	2
CDI	0
AAVA ALYNEA	1
AAVA SESAME	0
Chèque CESU	0
MAD Insertion (Mise à disposition)	0
Auto-entreprise	0

Le tableau présente la situation professionnelle des personnes accompagnées. Deux d'entre elles sont en CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion), une personne est intégrée à l'AVAA Baklaava d'Alynea.

Pour précision : les chantiers d'insertion proposent aux participants une prise de poste adaptée et progressive permettant de lever les freins à l'emploi. Les personnes dont les droits sont incomplets ont la possibilité d'accéder soit à l'AAVA ou au ASL.

En conclusion, lorsque qu'une personne parvient à obtenir une stabilité professionnelle et résidentielle, il est possible de transférer le bail du logement à son nom. Deux des résidents ont réussi à atteindre cette stabilité et le bail sera prochainement transféré à leurs noms respectifs.

<u>Actions linguistiques</u>

Parmi les hébergés figurant dans le tableau, trois d'entre eux ne maîtrisent pas la langue française. Pour les accompagner dans leur apprentissage, plusieurs actions sont proposées, notamment les Ateliers Sociolinguistiques (ASL) organisés par ALYNEA, ainsi que les formations en français dispensées par Pôle emploi et ses partenaires, dont le centre social de Lyon 8.

DILF/DELF	
DILF	1
DELF A1	0
DELF A2	1
DELF B1	0
DELF B2	0

Parmi les hébergés qui rencontrent des difficultés à s'exprimer, de plus en plus d'entre eux souhaitent obtenir une certification de leur niveau de langue. Ils me sollicitent pour les aider à passer le diplôme « DILF ou DELF ». Une orientation vers le service formation d'ALYNEA est envisageable, tout comme l'utilisation de la plateforme parlera.com.

Fracture numérique

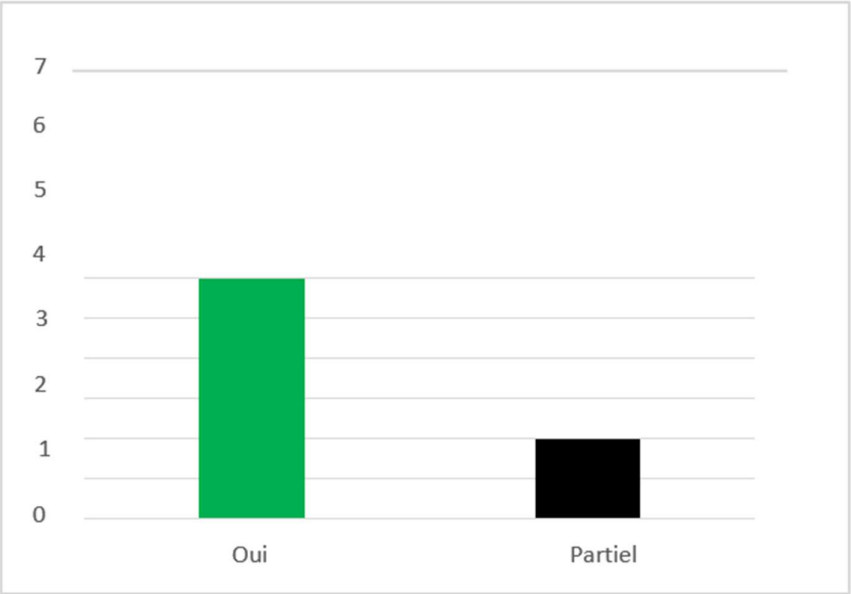

En ce qui concerne la fracture numérique, on constate que trois quarts des personnes (soit 75 %) ne disposent pas d'un accès à Internet ou n'ont pas les compétences numériques nécessaires. Par conséquent, ils rencontrent des difficultés et manquent d'autonomie pour effectuer des démarches administratives et utiliser l'informatique. Les 25 % restants ont un accès partiel, c'est-à-dire qu'ils disposent d'une connexion via leur téléphone portable.

Cette analyse souligne l'importance de mettre en place des actions spécifiques pour réduire cette fracture numérique et favoriser l'inclusion de tous dans l'utilisation des outils informatiques. L'équipe du CHRS de Polygônes s'engage activement à trouver des solutions pour répondre aux besoins liés au numérique.

4.4. Actions collectives

	Ateliers cuisine	Ateliers jardin	Sorties bien-être/loisirs	Permanences vétérinaires	Biennale de l'hospitalité
Nb séances	2	1	4	6	1
Participants	12	7	20	2	3

Ce tableau retrace la nature des ateliers et ses participants, correspondant à la participation, ponctuelle ou régulière de 13 personnes sur l'année.

Les activités collectives sont proposées aux personnes accompagnées ou ayant été accompagnées par le service. Les ateliers collectifs ont été remis en place au mois de mai et des permanences au mois d'octobre. La permanence vétérinaire a été maintenue une fois par mois.

Les ateliers collectifs :

Des ateliers collectifs ont été mis en place 1 fois par mois depuis le mois de mai.
Deux types d'ateliers sont proposés soit dans les locaux de Polygônes, soit en extérieur de façon alternée sauf au mois de juillet et aout où les sorties extérieures sont privilégiées.

4 activités intérieures ont été proposées en 2023 :
2 ateliers autour du jardinage et de l'entretien de l'extérieur de la maison ont été programmés. Un au mois de mai et un au mois d'octobre. Ce dernier a été annulé en raison de la météo et a donné lieu à une crêpes party.
Nous avons également pu organiser un barbecue au mois de juin et une après-midi portes ouvertes de nos locaux pour la biennale de l'hospitalité qui a été l'occasion de donner à voir (par le biais d'affiches illustrant l'activité de PolyGônes et son public) et à entendre par le biais de témoignage, la parole de personnes accompagnées.

5 sorties extérieures : Waliby, Wam park, bowling, planétarium et un restaurant pour les fêtes de fin d'année.

Les activités collectives sont importantes à Polygônes car elles permettent aux personnes qui le souhaitent de se rencontrer, de rompre leur isolement et de partager des moments plus informels avec l'équipe. Ces activités récréatives ont un certain succès et les personnes présentes en font des retours très positifs.

Les permanences vétérinaires :

Le rythme d'une permanence par mois a pu être assuré, et ces interventions ont bénéficié à plusieurs services d'ALYNEA (CHRS Carteret, SAVDH accompagnement, CHRS Régis).

Les permanences au service :

Depuis le mois d'octobre 2023, une permanence dans les locaux de polygones est proposée chaque jeudi après-midi. Les personnes peuvent venir boire un café, discuter, faire une démarche administrative, utiliser le matériel informatique…

Au total, 9 permanences ont eu lieu sur l'année 2023. Les personnes prennent petit à petit l'habitude de ce créneau horaire pour venir solliciter l'équipe pour une démarche administrative et certains apprécient de venir boire un café ou faire une partie d'échec.

4.5. Les sorties

La sortie du dispositif est un moment charnière de la PEC : il s'agit de l'aboutissement du projet de la personne, mais c'est également un moment qui peut fragiliser ce qui a été construit en termes d'autonomie et de repères liés au changement soit de logement, soit d'interlocuteur. Il s'agit donc d'anticiper les besoins d'étayages auxquels nous répondons et de trouver les relais de droit commun adaptés. Nous sommes donc amenés à solliciter au besoin les MDM, la MDPH (demandes de SAVS ou autre) etc. Nous pouvons aussi solliciter les professionnels libéraux de secteur : infirmiers libéraux, médecins généralistes…

Comme nous avons pu le voir plus haut, l'équipe est amenée à poursuivre après la sortie des personnes d'autant plus quand il s'agit pour elles d'un accès à un nouveau logement dans le cadre des ACIA (hors bail glissant).

4.5.1. Les points de blocage en vue d'une sortie (personnes adultes présentes au 31/12/23)

	CHRS / IML LDA			0RAR			DMLA		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Accès aux droits	1			5	2	2			
Ressources trop faibles pour occuper un logement			1						
Difficultés familiales / manque d'autonomie	4	3	5				1	1	
Problèmes de santé physique ou psychique (déclaré ou observé)	3	3	8					1	
Manque de place en logement adapté		2							
Manque de place en logement autonome	1	1	2				3		
Autres	7	4	4				7	2	1
Total	16	13	20	5	2	2	11	4	1

Pour le CHRS : Le facteur « problèmes de santé physique ou psychique » qui apparait comme un blocage majeur pour la sortie, concerne pour les trois quarts des personnes arrivées depuis moins d'une année à PolyGônes. Sachant, que les problématiques sont multiples et que l'adhésion à un accès au soin peut être long et complexe, la prévalence de ce frein est cohérente avec les réalités de terrain. C'est le même constat concernant le manque d'autonomie renseigné comme facteur principal de blocage pour les personnes arrivées très récemment (deuxième semestre 2023)

Pour ORAR : Le motif reste lié au statut administratif des personnes.

Pour DMLA : En fin d'année, une seule personne attendait encore le glissement de son bail non pas lié à des freins inhérents à la personne mais d'un blocage administratif du côté du bailleur.

4.5.2. Les orientations des personnes sorties

	CHRS			IML LDA	0RAR			DMLA		
	2021	2022	2023	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Errance / sans domicile								1		
Chez la famille / tiers			1			1				
Héb. en structure										
Logement adapté	1		1					1		
Logement autonome - Dont parc public - Dont parc privé	5	6 (dont 3 glissements de baux et 3 sorties ACIA)	5 (dont 2 glissements de baux et 2 sorties ACIA)	1 (glissement de bail)				2	7	2 (glissement de baux)
Etablissement spécialisé					2	1				
Rupture d'hébergement	1	1								
Autre	1	2 (passage IML)	2 (passage IML)			1				1
NSP										
Total	8	9	8	1	2	3	0	4	7	3

Pour le CHRS : L'accès au logement autonome est le principal motif de sortie que ce soit par le biais du glissement bail dans le cadre du projet LDA ou par les ACIA. Notons le passage en IML pour deux personnes, étape correspondant à une évolution dans le parcours des personnes avant le glissement du bail. Cette étape conduit la personne à passer du statut de personnes hébergées en CHRS à celui de sous-locataire. Ainsi, dès cette étape, peuvent être mis en place l'ouverture des droits aux APL, l'appel d'un loyer résiduel et la prise en charge des consommations de fluides (électricité, gaz et eau) par les personnes. Également, 1 personne a pu accéder à une pension de famille et 1 autre dont une réorientation avait pu être validée vers un établissement collectif correspondant mieux aux besoins d'étayage a finalement fait le choix de retourner dans sa famille.

Pour 0RAR : Les deux personnes encore accompagnées dans le cadre de ce projet n'ont toujours pas pu bénéficier d'un projet de sortie au regard des problématiques de régularisation administratives qu'elles rencontrent.

Pour le DMLA : La dynamique des glissements de baux s'est poursuivie sur 2023 pour deux personnes rentrées dans ce projet en 2021. En fin d'année, 1 seul bail n'avait pas glissé non pas en lien avec des difficultés inhérentes à la personne mais au bailleur. Des démarches sont en cours afin de résoudre le problème et permettre à la personne de devenir enfin locataire en titre de son logement. Enfin, soulignons le décès d'une personne au cours de l'année 2023.

4.5.2.1. Les sorties vers du logement adapté

	CHRS / IML LDA			0RAR			DMLA		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Sortie en FJT									
Sortie en FTM (pas d'abréviation svp)									
Sortie en pension de famille	1		1						
Sortie en résidence accueil									
Sortie en logement loué à travers un dispositif IML, sous-location		1					1		
Sortie en résidence sociale									
Total	1	1	1	0	0	0	1	0	0

4.6. Evolution de la durée de séjour des personnes prises en charge sortant du dispositif

4.6.1. Durée de séjour des personnes présentes au 31/12/2023

	CHRS						IML LDA					
	2021		2022		2023		2021		2022		2023	
Durée du séjour	Nb d'hébergés	%	Nb d'hébergés	%	Nb d'hébergés	%	Nb d'hébergés	%	Nb d'hébergés	%	Nb d'hébergés	%
< 6 mois	6		0		4				2		2	
6 - 12 mois	3		1		6							
12 - 24 mois	4		8		3						2	
+ 24 mois	3		4		4							
TOTAL	16	100%	13	100%	17	100%		100	2	100	3	100
Durée moyenne de séjour (en mois)	17		23		15		0		2		9	

	ORAR						DMLA					
	2021		2022		2023		2021		2022		2023	
Durée du séjour	Nb d'hébergés	%	Nb d'hébergés	%	Nb d'hébergés	%	Nb d'hébergés	%	Nb d'hébergés	%	Nb d'hébergés	%
< 6 mois	1						4					
6 - 12 mois	4						7					
12 - 24 mois			2						4			
+ 24 mois												
TOTAL	5	100%	2	100%	2	100%	11		4		1	
Durée moyenne de séjour (en mois)	7		20		32		6		16		31	

Pour le CHRS : Nous constatons une baisse de la durée moyenne de séjour pour les personnes présentes en fin d'année passant de 23 mois à 15 mois. Cette évolution est due en premier lieu à une hausse des entrées en CHRS, le nombre de personnes avec une durée de séjour de moins de 6 mois passant de 0 à 4 entre 2022 et 2023 en est une illustration. Celles avec une durée de séjour de moins de 12 mois passent de 1 à 6 personnes entre 2022 et 2023. En second lieu, l'augmentation du nombre de personnes sortant du statut CHRS pour passer en IML joue de fait sur la baisse de la durée moyenne de séjour en CHRS et sur la hausse de la durée moyenne de séjour pour les personnes en IML passant de 2 à 9 mois.

Pour 0RAR et DMLA : L'augmentation de la durée moyenne de séjour pour le dispositif ORAR s'explique par la présence en fin d'année de deux personnes rentrées au tout début du projet en 2021. Concernant le FNAVDL, la durée moyenne de séjour est également en augmentation mais se rattache à la présence d'une seule personne dont le bail n'avait pas glissé encore en fin d'année.

4.6.2. Durée de séjour des personnes sorties en 2023

	CHRS						IML LDA					
	2021		2022		2023		2021		2022		2023	
Durée du séjour	Nb d'hébergés	%	Nb d'hébergés	%	Nb d'hébergés	%	Nb d'hébergés	%	Nb d'hébergés	%	Nb d'hébergés	%
< 8 jours												
8 jours - 6 mois												
6 - 12 mois			2		1 (passage IML)						1	
12 - 24 mois	2		4		2 (dont 1 passage IML)							
+ 24 mois	6		3		5							
TOTAL	8	100%	9	100%	8	100%	0	100%	0		1	
Durée moyenne de séjour (en mois)	**29**		**26**		**31**						**11**	

	0RAR						DMLA (baux glissants uniquement)					
	2021		2022		2023		2021		2022		2023	
Durée du séjour	Nb d'hébergés	%	Nb d'hébergés	%	Nb d'hébergés	%	Nb d'hébergés	%	Nb d'hébergés	%	Nb d'hébergés	%
< 8 jours												
8 jours - 6 mois	1											
6 - 12 mois	1		1						1			
12 - 24 mois			2						4		3	
+ 24 mois												
TOTAL	2		3		0		0		5			
Durée moyenne de séjour (en mois)	5		13				0		14		21	

Pour le CHRS et IML/LDA : La durée moyenne de séjour des personnes sorties est en augmentation. En effet, parmi les 9 personnes sorties en 2023, 5 séjournaient depuis plus de 24 mois, notamment 3 personnes depuis plus de plus de 3 ans.

Pour le 0RAR : Pas de sortie en 2023

Pour le DMLA : La durée moyenne de séjour des personnes sorties dans le cadre du DMLA est en augmentation de 7 mois mais notons qu'elle est inférieure à deux ans.

Pour le CHRS :

Au 31/12/2023, Le nombre de nuitées cumulées des 8 personnes sorties en 2023 est de :

7248 jours soit une durée de séjour moyenne de 906 jours ou environ 31 mois.

Au 31/12/2023, 17 personnes sont présentes au CHRS donnant un nombre cumulé de nuitées de : 6907 jours soit une durée de séjour moyenne de 406 jours ou environ 15 mois.

Pour 0RAR :

Au 31/12/2023, 2 personnes sont présentes sur le dispositif donnant un nombre cumulé de nuitées de : 1832 jours soit une durée de séjour moyenne de 916 ours ou environ 32 mois.

Pour DMLA :

Au 31/12/2023, Le nombre de nuitées cumulées des 3 personnes sorties en 2023 est de : 1793 jours soit une durée de séjour moyenne de 597 jours ou environ 21 mois.

Au 31/12/203, 1 personne est présente sur le dispositif (en bail glissant) donnant un nombre cumulé de nuitées de : 886 jours soit une durée de séjour moyenne de 886 jours ou environ 31 mois.

5. Partenaires spécifiques et financiers

- *La Direction départementale du travail de l'emploi et des solidarités*

PRÉFET DU RHÔNE Liberté Égalité Fraternité Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités	Rattachée au ministère de l'intérieur et sous l'autorité du préfet de département, la DDETS contribue à la mise en œuvre des politiques suivantes : aménagement, logement ; cohésion sociale ; collectivités locales ; économie et fiances ; emploi et formation professionnelle ; étrangers en France ; prévention et lutte contre la pauvreté ; travail.
	La DDETS finance PolyGônes qui dépend du pôle Hébergement et inclusion sociale

- *L'Agence régionale de santé*

	L'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est un établissement public de l'Etat placée sous la tutelle du ministère chargé de la santé et des affaires sociales. Elle est en charge des questions de santé sur le territoire de la région.
	Financeur de l'établissement PolyGônes, elle soutient les actions mises en œuvre dans le cadre du projet santé déployé par le dispositif.

- *La Métropole de Lyon*

	La Métropole de Lyon est une collectivité territoriale créée par la fusion de la communauté urbaine de Lyon et le conseil général du Rhône sur les 59 communes qui composent le territoire du Grand Lyon. Ses missions et compétences sont variées : développement économique ; éducation, culture et loisirs ; solidarités ; cadre de vie ; gestion au quotidien ; relations internationales.
	En 2021, dans le cadre de son plan « retour remise à la rue », la Métropole de Lyon a financé l'accueil dans des logements intercalaires d'un public aux droits incomplets, familles ou isolés avec problématiques de santé. PolyGônes a porté l'accompagnement du public isolé.

- Le Groupement d'intérêt économique

	Le Groupement d'Intérêt Economique la ville autrement est composé des quatre membres que sont EMH, Rhône Saône Habitat, Fondation Aralis, SVU et ALYNEA. Il a pour objet de développer des projets d'actions innovant en termes d'habitat, d'accompagnement et de services répondant à des besoins non pourvus parmi les publics en situation d'exclusion.
	Pour PolyGônes, la présence d'EMH dans le GIE favorise un partenariat renforcé permettant de capter aussi bien de l'habitat transitoire adapté à nos publics que de l'habitat de droit commun pour les personnes à la sortie du dispositif ou en sous-location dans le cadre du projet CHRS glissant.

- *L'ORSAC*

	L'Organisation pour la Santé et l'Accueil est reconnue d'utilité publique depuis 1952. Au travers le fonctionnement de ses établissements, elle s'attache à répondre à l'évolution des besoins dans les secteurs sanitaire, social et médicosocial.
	Dans le cadre d'un projet de création d'habitats modulaires pour un public sortant de la rue en partenariat avec EMH, l'ORSAC a mis à disposition d'ALYNEA une partie du terrain des ACT de la Villa d'Hestia (établissement ORSAC). Au travers une convention

	établie entre Hestia et Alynea, PolyGônes assure l'accompagnement médicosocial des résidents orientés par Hestia sur ces modules.

- *La maison de la veille sociale du Rhône*

Maison de la veille sociale du Rhône	Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) de la Maison de la Veille Sociale (MVS) a été initié pour constituer un service intégré d'accueil, d'orientation (SIAO) et de coordination dont l'objectif est de faciliter le parcours résidentiel des ménages sans domicile et leur retour en logementautonome. Son but est d'assurer un traitement équitable et non discriminant de la demande d'hébergement ou logement temporaire.

- *L'école vétérinaire de Lyon*

VetAgro Sup Campus Vétérinaire de Lyon	Le campus vétérinaire de Lyon a pour mission dans le cadre du partenariat avec PolyGônes d'administrer gratuitement des soins et des médicaments aux animaux des personnes démunies, marginalisées et ne possédant pas de ressources suffisantes pour assurer ces soins. Le partenariat mis en place avec le campus permet de proposer des permanences destinées aux personnes accompagnées par ALYNEA afin que leur animal puisse bénéficier de soins de prévention et d'orientation ainsi que d'un suivi médical régulier. C'est aussi un outil à la relation entre les référents et les personnes accompagnées. Prendre soin de son animal permet également de travailler la question de la prise en compte de sa propre santé et aussi travailler la question de la responsabilisation quant à leur animal. Ces permanences se déroulent dans les locaux du 04 août, dans des salles se situant au sous-sol adaptées à l'accueil des animaux.

6. Conclusion et perspectives

Malgré les difficultés de recrutement sur le poste infirmier, le service a maintenu le cap sur plusieurs plans et a atteint une grande partie des objectifs qu'elle s'était fixée pour l'année 2023. Tout d'abord, la formation autour de l'actualisation des outils d'accompagnement a pu avoir lieu aboutissant à l'élaboration du PPI. Le format trouvé est actuellement à l'épreuve auprès du public accompagné. Également, le service a démarré sa réflexion en vue de la réécriture du projet de service dont la finalisation devra intervenir au cours du deuxième semestre 2024. Ces deux projets ont fait l'objet d'un accompagnement par l'ENSEIS. L'établissement sera également concerné par l'évaluation externe au cours de l'année 2024.

Nous pouvons également noter le dynamisme sur le plan de l'activité que ce soit au regard du rythme des entrées et des sorties du public, de la recherche d'ajustements permanente des modalités d'accompagnement, du maintien et de l'adaptation de la nature des actions collectives proposées aux personnes accompagnées.

Courant 2023, PolyGônes a réaffirmé ses souhaits de développement de nouvelles places au profit du public isolé en situation de précarité sociale et de santé dont les besoins sont croissants. Pour cela, une fiche actions dont la description a pu être faite à l'occasion de ce rapport d'activité a été déposée dans le cadre de la renégociation du CPOM Alynéa. Elle concerne le projet de développement de places hors les murs que ce soit en amont d'une entrée en logement ou en aval à la sortie du dispositif ; l'objectif étant d'ajuster au plus près des besoins, les modalités d'accompagnement que ce soit en amont en vue d'affiner le projet d'habitat, ou en aval afin de sécuriser la sortie du dispositif et travailler de manière plus progressive la fin de l'accompagnement et ce, à distance de la fin de la phase d'hébergement.

Le service a également souligné au travers une autre fiche action, la nécessité de renforcer la part de son accompagnement sur les aspects du quotidien des personnes. Les difficultés croissantes du public orienté se traduisent par un manque important d'autonomie que ce soit dans la gestion de l'entretien du lieu d'hébergement, la nécessité d'accompagnement physique pour différentes actions du quotidien (faire ses courses, préparer un repas…), des actions de type éducatif nécessitant une régularité et du temps plus que celui qui est possible de dégager à ce jour. Pour cela, un poste complémentaire serait nécessaire.

En 2024, les enjeux seront nombreux avec une priorité donnée au recrutement sur le poste infirmier afin de maintenir la pluridisciplinarité de l'accompagnement proposé. Au moment de l'écriture de ce rapport d'activité, le recrutement a été finalisé et la nouvelle collègue infirmière en poste depuis quelques semaines. Avec son arrivée, certaines réflexions vont pouvoir être relancées pour différents projets que ce soit au niveau de l'évolution des

pratiques, la réécriture du projet de service, des projets collectifs en bénéficiant du regard croisé de chaque professionnalité.

Afin de mettre en œuvre tous ces projets, un autre enjeu essentiel est de pouvoir capter les logements nécessaires. Inscrit dans le projet LDA, PolyGônes souhaite proposer l'outil du bail glissant à un public plus large. Cependant, face à la tension sur le marché des logements de petites surfaces dans la Métropole de Lyon, l'inflation du côté des loyers et des énergies, la recherche de logement relève du défi. PolyGônes se sent prêt pour ce défi mais compte sur l'engagement de l'ensemble des parties prenantes, Etat, bailleurs et MVS.